

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2017-11-13

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 13ième jour du mois de novembre 2017 à 20 :00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, François Parenteau

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Luc Bessette, Denis Laroche, André Tessier & Roger Tessier

Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

(17-11-168) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(17-11-169) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 2e jour du mois d'octobre 2017 soit accepté tel que rédigé.

(17-11-170) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller Luc Bessette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de novembre 2017 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 67 106.31\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 376

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 376.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 9 022.00\$.

DÉPÔT DES FORMULAIRES « LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES » / ÉLECTION 2017

La secrétaire-trésorière dépose au conseil les formulaires « Liste des donateurs et rapport de dépenses » des candidats à l'élection municipale 2017.

Candidats :

François Parenteau, poste de maire
Pierre Ricard Lallement, poste de maire (désisté)
Luc Bessette, poste #1
Rachel Laflamme, poste #2
Denis Laroche, poste #3
Lina Lacharité, poste #4
Roger Tessier, poste #5
André Tessier, poste #6

DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Il y a eu dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil selon l'article 357 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités;

- François Parenteau, maire
- Luc Bessette, conseiller poste #1
- Rachel Laflamme, conseillère poste #2
- Denis Laroche, conseiller poste #3
- Lina Lacharité, conseillère poste #4
- Roger Tessier, conseiller poste #5
- André Tessier, conseiller poste #6

(17-11-171) DÉSIGNATION PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

CONSIDÉRANT l'élection d'un nouveau maire le 27 octobre dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les personnes responsables de l'accès aux documents;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière et Madame Lyne Tessier, secrétaire-trésorière adjointe soient nommées comme personnes responsables de l'accès aux documents;

Qu'un avis soit envoyé à la Commission d'accès à l'information du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-11-172) MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT que le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : André Tessier

IL EST RÉSOLU que soit nommé Mme Rachel Laflamme, mairesse suppléante de la Municipalité de Lefebvre à partir du 13 novembre 2017 et pour l'année 2018, conformément à l'article 116 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-11-173) CONSEILLERS RESPONSABLES DES ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil municipal doit être responsable de certaines tâches spécifiques ;

Proposé par: Luc Bessette

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que chacun des conseillers soient désignés pour être responsable des activités suivantes pour l'année 2017-2018 :

LUC BESSETTE

- 3^e responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Responsable de la sécurité civile
- Administrateur au Comité vie sociale de Lefebvre

RACHEL LAFLAMME

- 1^{ère} responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Responsable de l'école
- Mairesse suppléante

DENIS LAROCHE

- Substitut à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François
- Délégué responsable service incendie
- Responsable de la patinoire
- Administrateur au Comité vie sociale de Lefebvre

LINA LACHARITÉ

- Responsable de la bibliothèque municipale
- 6^e responsable priorité d'appel système d'alarme bâtiments municipaux

ROGER TESSIER

- Responsable de la voirie municipale
- Responsable des bâtiments municipaux
- Représentant au OBV Yamaska et Cogesaf

ANDRÉ TESSIER

- 2^e responsable service incendie de Durham Sud sur appel
- Représentant à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-11-174) NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT/
RGMR BAS ST-FRANÇOIS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit nommer un représentant et un substitut pour assister aux assemblées de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François pour l'année 2017-2018;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre nomme André Tessier, conseiller, comme délégué ainsi que Monsieur Denis Laroche, conseiller, comme substitut pour assister aux assemblées de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-11-175) MODIFICATION DE SIGNATAIRES / CAISSE DES
CHÊNES**

CONSIDÉRANT l'élection d'un nouveau maire et la nomination d'une mairesse suppléante;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire des modifications concernant les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient à la caisse des Chênes;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU de nommer Monsieur François Parenteau, maire, Madame Rachel Laflamme, mairesse suppléante, Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière et Madame Lyne Tessier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe comme représentants et signataires du compte de la municipalité à la caisse des Chênes;

Que Monsieur Claude Bahl soit retiré de la liste des signataires au compte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-11-176) FORMATION ÉLUS

CONSIDÉRANT que les nouveaux élus doivent suivre une formation obligatoire sur le comportement éthique;

CONSIDÉRANT que la FQM offre la formation en ligne au coût de 315. \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT que Monsieur André Tessier doit suivre la formation;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise Monsieur André Tessier à suivre la formation sur le comportement éthique;

Qu'une somme de 365. \$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-110-00-454);

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de l'inscription à la FQM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-11-177) RÉMUNÉRATION ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'arrêt du processus électoral le 27 octobre dernier;

CONSIDÉRANT la rémunération par montant forfaitaire pour la présidente d'élection et la secrétaire d'élection prévue par la loi s'il y a anticipation et scrutin;

CONSIDÉRANT que beaucoup de travail avait été fait pour la préparation du vote par anticipation et de la journée de scrutin;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU par le conseil que la présidente d'élection reçoive un montant de 434. \$ comme compensation pour l'organisation de l'élection;

Que la secrétaire d'élection reçoive $\frac{3}{4}$ de la rémunération de la présidente d'élection tel que prévu par la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-11-178) RAPPORT AUDITEUR / PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT que la municipalité a réalisé à 100% sa programmation TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT qu'après l'acceptation de la programmation finale par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité devra faire une reddition de comptes;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'audit doit être produit par une firme comptable;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Groupe RDL Victoriaville SENCRL au montant de 1 375.\$ plus taxes;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que le conseil accepte l'offre de service de Groupe RDL Victoriaville SENCRL pour le rapport d'auditeur concernant le programme TECQ 2014-2018;

Qu'une somme de 1 581.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-413).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-11-179) SERVICE INCENDIE / PAIEMENT DE FACTURE ET
TRANSFERT DE COMPTE**

CONSIDÉRANT la facture de la Municipalité de Durham Sud au montant de 14 389.78\$ concernant le service incendie pour la période de juillet à septembre 2017;

CONSIDÉRANT le manque de crédit au budget pour le paiement de la facture;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le conseil d'accepter la facture de la Municipalité de Durham Sud;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 5 280.\$, pris dans le poste budgétaire (03-310-21-000) et affecté dans le poste budgétaire (02-220-00-442) :

(02-220-00-442) 5 280.\$ pris dans le poste budgétaire
(03-310-21-000)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de la facture au montant de 14 389.78\$, pris dans le poste budgétaire (02-220-00-442).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-11-180) DEMANDE D'APPUI FINANCIER / CAISSE DES
CHÊNES**

CONSIDÉRANT le programme d'appui financier de la Caisse des Chênes;

CONSIDÉRANT le projet de réfection majeure de la patinoire ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre prépare et dépose une demande d'aide financière à la Caisse des Chênes pour un montant demandé de 10 000.\$;

Que Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit nommée comme répondante et soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(17-11-181) DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE
PROJET DE PATINOIRE AU COMITÉ VIE SOCIALE DE
LEFEBVRE**

CONSIDÉRANT que la municipalité collabore à la réussite des activités organisées par le Comité vie sociale de Lefebvre;

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction de la patinoire et l'ajout d'une surface asphaltée;

CONSIDÉRANT la préparation du budget de la municipalité pour l'année 2018;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : André Tessier

IL EST RÉSOLU de demander au Comité vie sociale de Lefebvre de collaborer financièrement au projet de la patinoire en 2018 et de transmettre leur décision à la municipalité avant le 4 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ VIE SOCIALE DE LEFEBVRE

Le Comité vie sociale de Lefebvre dépose au conseil un rapport annuel d'activités et un état financier.

(17-11-182) TRANSFERTS DE COMPTES

CONSIDÉRANT que des virements de crédits doivent être effectués aux postes déficitaires au budget;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise les virements de crédits aux postes déficitaires au budget, soit les postes budgétaires suivants:

(02-140-00-670) 244.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-140-00-141)

(02-190-00-990) 600.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-190-00-522)

(02-320-01-522) 102.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-01-521)

(02-320-01-621) 106.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-622)

(02-320-01-625) 2 300.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-01-629)

(02-320-02-522) 300.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-00-522)

(02-610-00-459) 1 440.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-01-629)

(02-610-00-459) 350.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-610-00-341)

(02-610-00-459) 300.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-610-01-419)

(02-610-00-459) 910.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-91-522)

(02-702-91-222) 60.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-91-232)

(02-702-91-242) 60.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-91-232)

(02-702-91-252) 25.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-91-232)

(02-702-91-262) 10.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-91-232).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

- Eugène Poirier : Démission
- RGMR du Bas St-François : Procès-verbal du 25 septembre 2017
- S.I.U.C.Q. : Politique de tolérance zéro en matière d'intimidation, d'harcèlement et de violence

(17-11-183) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par la conseillère Lina Lacharité à 21:30 heures.

Signé: _____
François Parenteau, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière